



En marge de la COP 22 et lors d'une cérémonie organisée par le Morocco Green Building

Council, l'ensemble résidentiel Sindibad Beach Resort vient de se voir remettre la certification HQE avec la mention « Très bon » pour la phase I du programme par Mme Corinne Block-Raguin, Directrice Exécutive de Cerway, qui a déclaré : « Je suis heureuse de remettre ce certificat à l'un des plus grands projets résidentiels intégrés de Casablanca. Les bâtiments certifiés HQE sont respectueux de l'environnement et mettent la santé et le confort au cœur des préoccupations pour une plus grande satisfaction de leurs propriétaires ». Cette certification intervient après un processus d'audit mené par des experts habilités par Cerway, l'organisme certificateur, et conforte le maître d'ouvrage ainsi que le concepteur du projet dans l'excellence des opérations mises en œuvre.

Sindibad Beach Resort devient ainsi le premier ensemble résidentiel à être livré au Maroc détenant la norme Haute Qualité Environnementale. La norme HQE, label français indépendant, permet de certifier des logements qui sont sains, sûrs, confortables, économiquement performants et respectueux de l'environnement.

C'est à travers une démarche volontaire de management de la qualité environnementale que Sindibad Beach Resort a pu parvenir à ce résultat. En effet, lors de la conception du master plan du projet Sindibad Beach Resort par le célèbre architecte Philippe Madec, lauréat en 2012 du prix de l'architecture écologique le plus prisé, le Global Award for Sustainable Architecture, avait déjà mis en exergue la volonté du promoteur d'intégrer efficacement le projet à son environnement en respectant ses particularités et sa diversité. Le cabinet d'architecture marocain JLA, concepteur de la phase I, a ensuite pris le relais dans le même esprit. Au delà de la protection environnementale et des avantages intrinsèques tels que l'économie d'énergie et le confort d'utilisation, la certification HQE promeut la démarche citoyenne de Sindibad Beach Resort, filiale de SOMED, à travers son approche d'aménagement durable au profil environnemental ambitieux, et son objectif de satisfaction client.

Ainsi la qualité environnementale du site avec un faible ratio d'occupation du sol par rapport à la surface végétalisée, l'intégration d'une conception bioclimatique des bâtiments, une enveloppe thermique et acoustique renforcée pour les bâtiments par la mise en place d'une isolation thermique performante, du double vitrage et l'apport d'un éclairage naturel dominant ont fait l'objet d'une attention particulière et ont été des éléments déterminants dans la réussite de cette certification. Le choix des procédés, des matériaux de construction et le niveau de nuisance du chantier font également partie intégrante des éléments audités.

La certification HQE offre aux acquéreurs une garantie de qualité vérifiée par une tierce partie indépendante et ce, sur des volets aussi divers que la limitation de pollutions intérieures grâce à des matériaux écologiques, la garantie d'une bonne luminosité et un confort thermique optimal. Plus encore, la sécurité occupe une place importante dans le dispositif HQE qui exige des normes d'éclairage efficace aux abords des bâtiments ainsi que des dispositifs anti intrusion pensés selon l'environnement de Sindibad Beach Resort. Tous ces éléments aboutissent in fine à une plus grande satisfaction de l'acquéreur lors de l'occupation de son bien avec des coûts

d'utilisation réduits, une consommation d'énergie maîtrisée, des économies budgétaires, mais également à pérenniser son investissement. La valeur patrimoniale est meilleure, la revente est plus rapide et la croissance du loyer est plus importante.

HQE construction : Il s'agit d'une mesure complète et fiable de la qualité environnementale des bâtiments. Elle concerne les bâtiments résidentiels, commerciaux, administratifs ou de services, en construction ou en rénovation. Elle valorise les performances environnementales d'un bâtiment, la qualité de vie de ses occupants et le management environnemental du projet et se décline sur 14 cibles auditées : Relation des bâtiments avec l'environnement immédiat, Choix intégré des procédés et produits de construction, Chantier à faibles nuisances, Gestion de l'énergie, Gestion de l'eau, Gestion des déchets d'activité, Gestion de l'entretien et de la maintenance, Confort hygrothermique, Confort acoustique, Confort visuel, Confort olfactif, Qualité sanitaire des espaces, Qualité sanitaire de l'air, Qualité sanitaire de l'eau.

Source : communiqué de presse